



Rémunérations/carrières

Quoi retenir des évolutions à venir ?

Les mesures du socle

Mesures liées à la carrière				
	Qui est concerné ?	Conditions	Comment ?	
RECLASSEMENT	Stagiaires		Suppression de la clause de non interruption de services Prise en compte des services dans le privé pour TOUS les types de concours (externe, interne, 3 ^e voie)	
ACCÈS À LA HORS-CLASSE	Titulaires	À partir du 9 ^e échelon	Augmentation du ratio promouvables/promus par corps 2022 : 18 % 2024 : 22 % 2023 : 21 % 2025 : 23 %	
ACCÈS À LA CLASSE EXCEPTIONNELLE	Titulaires	À la hors-classe	Augmentation du contingent en 2023 de 10 % à 10,5 % À partir de 2024, abandon du contingent et passage au ratio comme pour la hors-classe	
ACCÈS ÉCHELON SPÉCIAL	Titulaires	Au 4 ^e éch. de la classe ex.	Avancement à l'ancienneté	
Mesures liées à la rémunération				
PRIME D'ATTRACTIVITÉ	Stagiaires	Ouverture à taux plein quelles que soient les modalités de stage	+ 795 € nets/an soit + 66,25 € nets/mois	
	Titulaires	Augmentation pour les échelons 2 à 7	Gains nets/mois Éch. 2 + 55,60 € Éch. 3 + 94 € Éch. 4 + 119,67 € Éch. 5 + 126,75 € Éch. 6 + 114 € Éch. 7 + 42,75 €	
	Contractuels		+ 300 € bruts/an soit + 21,31 € nets/mois	
ISOE OU INDEMNITÉS DE FONCTIONS/SUJÉTIONS	PART FIXE	Stagiaires Titulaires Contractuels	Augmentation de l'isoe ou des indemnités de fonctions ou de sujétions	+ 1 550 € bruts/an soit + 116,87 € nets/mois pour les profs doc. + 1 294 € bruts/an soit + 97,57 € nets/mois pour les autres indemnités
		Stagiaires Titulaires Contractuels	Augmentation pour les classes de 1 ^{re} , terminale, et 2 ^e année de CAP	+ 538 € bruts/an soit + 40,57 € nets/mois

Les mesures du pacte

PART FONCTIONNELLE ISOE OU INDEMNITÉS DE FONCTIONS/SUJÉTIONS

Des missions supplémentaires dans la voie professionnelle

À la différence du pacte des autres enseignants, les PLP volontaires devront *a priori* accepter l'ensemble des missions

Un pacte complet sera composé de :

- 4 unités de missions de face à face élèves soit 2 h/sem
- 2 unités de missions annuelles

Missions de face à face élèves :
18 h de travail supplémentaire/an

- Remplacement de courte durée

24 h de travail supplémentaire/an

- Devoirs faits
- Stages de réussite et École ouverte
- Découverte des métiers pour les collégiens
- Enseignement et accompagnement dans les périodes post bac professionnel
- Enseignement d'options
- Enseignement complémentaire en groupes à effectif réduit

Missions annuelles supplémentaires

- Coordination et prise en charge des projets d'innovation pédagogique
- Appui à la prise en charge des élèves à besoins particuliers
- Encadrement de la découverte des métiers dans les classes de 5^e, 4^e, 3^e
- Accompagnement des élèves en difficulté
- Accompagnement vers l'emploi

1 250 € bruts/an par mission
soit 7 500 € bruts/an
pour un pacte complet

Mise en paiement mensuellement sur 9 mois d'octobre à juin 125,65 € nets/mois par unité pacte

soit 62,83 € nets/heure
(soit + 25 € par rapport à une Hse pour un PLP)

soit 47,13 € nets/heure
(soit + 9,75 € par rapport à une Hse pour un PLP)

On est loin des 10 % annoncés !

**Travailler plus pour gagner plus :
pour le SE-Unsa, ce n'est pas une revalorisation !**

Pour le SE-Unsa, il est urgent de revaloriser le point d'indice !

